

BILAN DU GARANT

Projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Gruissan (11)

15 juin - 15 septembre 2017

Jacques ROUDIER
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Le 26 octobre 2017

SOMMAIRE

Introduction	4
I. Le projet et son contexte.....	5
I.1 La genèse du projet.....	5
I.2 Le groupement maître d'ouvrage.....	5
I.3 Les caractéristiques du projet	6
II. Les modalités d'intervention du garant	7
III. Les modalités et le calendrier de la concertation.....	8
III.1 Le calendrier	8
III.2 L'information du public	8
III.3 Les échanges électroniques.....	9
III.4 Les sessions de rencontres.....	10
III.5 L'atelier citoyen	12
III.6 Les avis et les questions.....	13
III.7 La participation et l'ambiance de la concertation	13
IV. Les principaux éléments abordés et les opinions exprimées au cours de la concertation	15
IV.1 Les éléments en débat.....	15
IV.2 Les caractéristiques du projet, son opportunité et son économie	15
IV.3 Les impacts sur l'environnement.....	17
IV.4 Les impacts sur les activités humaines.....	19
IV.5 L'appréciation globale du projet	21
V. Les recommandations du garant	22

INTRODUCTION

Saisie le 28 novembre 2016 par la société EolMed, la Commission nationale du débat public a décidé, dans sa séance du 7 décembre 2016, qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public, au sens de l'article R 121-7 du Code de l'environnement, sur le projet présenté de ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Gruissan (11).

Elle a recommandé l'organisation d'une concertation sous l'égide d'un garant, concertation qui devra s'attacher à permettre la participation de tous les publics et qui concernera également le raccordement terrestre.

Elle a désigné Jacques Roudier comme garant.

Le présent rapport, établi par le garant, constitue le bilan de cette concertation préalable, qui s'est déroulée du 15 juin au 15 septembre 2017. Il restitue son déroulement et les principaux éléments qui en ressortent.

I. LE PROJET ET SON CONTEXTE

I.1 La genèse du projet

La réalisation d'installations expérimentales d'éoliennes flottantes participe de la politique engagée par l'Etat avec un double objectif :

- accroître la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité ;
- développer une filière industrielle de construction d'éoliennes tournée à la fois vers le marché intérieur et l'exportation.

A ce titre, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), agissant comme opérateur de l'Etat dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », a lancé en août 2015 un appel à projet pour des fermes pilotes en mer d'éoliennes flottantes, consistant en l'installation, à l'échelle 1 et en conditions réelles d'exploitation, d'un ensemble d'éoliennes flottantes et de son système d'évacuation de l'électricité produite vers le réseau public.

Quatre zones d'implantation étaient proposées dans l'appel à projet :

- trois en Méditerranée, au large respectivement de Leucate, Gruissan et Fos-sur-Mer ;
- une dans l'Atlantique, au large de l'île de Groix.

Les zones propices à ces implantations avaient été déterminées par l'Etat, au terme d'une concertation locale menée par le préfet de région et le préfet maritime territorialement compétents. Pour les deux projets situés en Occitanie (Gruissan et Leucate), cette concertation s'était déroulée dans le cadre du Parlement de la mer, instance spécifique créée en 2013 au sein du Conseil régional de Languedoc-Roussillon pour « fédérer la communauté maritime, la représenter, permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et faire émerger des projets innovants ».

L'appel à projet de l'ADEME était clos le 4 avril 2016 et le consortium conduit par EolMed a été déclaré retenu par l'Etat pour le projet de Gruissan le 22 juillet 2016.

I.2 Le groupement maître d'ouvrage

Le groupement constitué pour la réalisation du projet de ferme éolienne flottante de Gruissan est composé de quatre partenaires

- EolMed, société filiale du groupe Quadran, groupe indépendant producteur d'énergie verte dont le siège social est dans l'Hérault ;
- Senvion, groupe allemand spécialisé dans la fabrication et la vente d'éoliennes ;
- Ideol, société spécialisée dans l'ingénierie de fondations pour l'éolien flottant ;
- Bouygues TP, société de travaux publics.

Dans ce groupement, Senvion assurerait la fourniture des éoliennes ; Ideol est à l'origine du concept des flotteurs et en assurerait l'ingénierie ; Bouygues TP assurerait la construction et la mise en place des flotteurs ; EolMed, pilote du groupement, prendrait en charge la coordination, le développement, le montage du financement et les fonctions transversales du projet ainsi que le raccordement terrestre.

I.3 Les caractéristiques du projet

Le projet soumis à concertation consisterait en l'installation d'un parc pilote de quatre éoliennes flottantes, ancrées à plus de 16 km des côtes. La distance entre les éoliennes serait de 1 200 à 1 500 m.

Le flotteur serait constitué par un anneau carré en béton armé, de 53 m de dimension extérieure et de 10 m de haut, pesant 8 000 tonnes ; il serait ancré par des fonds d'environ 55 m de profondeur, au moyen de six lignes d'ancrage d'une longueur de 700 à 750 m, composées de deux parties en mailles métalliques et d'un tronçon intermédiaire en polymère.

Les éoliennes, d'une puissance unitaire de 6,2 MW, auraient une hauteur en bout de pale de 176 m, chaque pale mesurant 75 m pour un diamètre de 152 m. La production d'électricité annuelle attendue est de 100 millions de kWh par an, correspondant à la consommation en électricité d'une population de près de 50 000 personnes.

Le montant estimé de l'investissement est de 215 M€. Il bénéficierait d'aides de l'Etat pour 40% de son montant, sous forme de subvention et d'avance remboursable, au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). L'électricité produite ferait l'objet d'une garantie d'achat à un prix déterminé durant la période d'exploitation.

L'exploitation prévue, au titre de l'appel d'offre, aurait une durée de 20 ans, au terme desquels le démantèlement des installations est à la charge du maître d'ouvrage.

La construction des éoliennes ainsi que la base de maintenance seraient localisées à Port-la-Nouvelle.

Le calendrier du projet prévoit une décision finale d'investissement, après obtention des autorisations administratives, début 2019, pour une mise en service du parc en 2021.

Les chiffres clefs du projet objet de la concertation

- 4 éoliennes flottantes de 6,2 MW
- Implantation : plus de 16 km des côtes, dans des fonds de plus de 50 m de profondeur
- Hauteur des éoliennes : 176 m
- Dimensions du flotteur : 53 m de côté ; 10 m de hauteur
- Production annuelle attendue : 100 millions kWh
- Montant de l'investissement : 215 M€
- Mise en service visée : 2021
- Durée d'exploitation : 20 ans

On peut signaler qu'un démonstrateur d'éolienne flottante semblable à celle du projet mais d'une taille un peu plus petite (éolienne d'une puissance de 2 MWh) est réalisé dans le cadre du projet européen *Floatgen*, projet qui regroupe sept partenaires dont Ideol, Bouygues Travaux Publics et l'Ecole centrale de Nantes. Le démonstrateur a été inauguré, dans un bassin de Saint-Nazaire, le 13 octobre dernier et devrait être ancré, dans les semaines qui suivent, sur un site au large du Croisic (44). Les participants à la concertation ont été régulièrement informés de l'avancement du démonstrateur *Floatgen*.

II. LES MODALITES D'INTERVENTION DU GARANT

J'ai rempli cette mission de garant de la concertation conduite par EolMed et ses partenaires avec une attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître de d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours pour les parties prenantes et le public chaque fois qu'ils le souhaitaient.

A ce titre, une des premières dispositions que j'ai prises a été de créer une adresse électronique spécifique¹, dont l'existence a été relayée dans les outils de communication mis en place par le maître d'ouvrage et qui était à la disposition de tous ceux qui voulaient s'exprimer auprès du garant sur les modalités de la concertation.

Dans le cadre de mon mandat, je me suis attaché à la qualité et à la complétude des informations diffusées par le maître d'ouvrage, ainsi qu'à leurs modalités de diffusion.

L'organisation et le calendrier de la concertation, les dispositifs d'information du public, les thématiques abordées au cours des réunions spécifiques et leur déroulé ont été discutés avec le maître d'ouvrage et ses conseils, avec un triple souci de ma part :

- faire en sorte que tous les aspects du projet et de ses justifications soient abordés ;
- donner une publicité suffisamment large au projet lui-même et à la concertation dont il était l'objet ;
- donner une place suffisamment grande à l'expression du public, au-delà des parties prenantes organisées.

Je me suis assuré de la diffusion des comptes rendus des séances ou des présentations faites durant les séances, ainsi que de la fourniture des réponses du maître d'ouvrage aux questions posées sur le site de la concertation.

Dès lors qu'un certain nombre de rencontres de terrain ont été prévues dans le cadre de la concertation, je me suis préoccupé de l'existence d'un dispositif de restitution raisonnablement efficace des échanges plus informels susceptibles d'avoir lieu à l'occasion de ces rencontres.

J'ai participé à la plupart des manifestations organisées par EolMed au titre de la concertation.

J'ai eu, entre les séances, des échanges assez réguliers avec les équipes du maître d'ouvrage et son conseil pour la concertation. Ces échanges ont été constructifs, même si j'ai parfois eu le sentiment de ne pas être aussi spontanément associé à la préparation de leurs actions que je pouvais le souhaiter.

¹ garant.eoliennesgruissan@gmail.com

III. LES MODALITES ET LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Le maître d'ouvrage n'avait pas d'expérience de concertation ou de débat publics, au sens du code de l'environnement.

Il a établi, avec l'aide de son conseil, un dispositif de concertation mettant en œuvre un grand nombre de modalités de dialogue avec le public et les parties prenantes intéressées, pour un projet de taille somme toute modeste. Ce choix est une illustration de sa volonté d'ouverture et de dialogue, qui a été manifeste et reconnue au long de la concertation, et, peut-être aussi, de son souhait d'apprentissage de la concertation, dans la perspective de projets plus ambitieux.

L'ensemble du dispositif et des engagements du maître d'ouvrage s'est traduit dans un guide de la concertation.

III.1 Le calendrier

Le calendrier de la concertation a été établi sous une double contrainte :

- terminer la concertation de façon à permettre le dépôt des demandes d'autorisations administratives du projet avant la fin de l'année 2017;
- reporter le début de la concertation publique après les échéances électorales, présidentielles et législatives, qui marquaient le début de cette même année.

La concertation s'est donc déroulée en deux parties :

- une **partie initiale**, constituée essentiellement d'échanges avec les acteurs territoriaux dans le cadre d'ateliers thématiques, entre le **20 janvier**, date de présentation publique du dispositif de concertation, et le **15 juin** ; c'est également durant cette période que s'est tenu un atelier citoyen² ;
- la **concertation publique** proprement dite entre le **15 juin** et le **15 septembre 2017**, la date limite de dépôt des expressions sur le site internet étant le 18 septembre.

III.2 L'information du public

III.2.1 Les documents

La présentation du projet a donné lieu à la production de deux documents distribués et mis en ligne :

- un document d'une vingtaine de pages, diffusé à 2000 exemplaires ;
- un dépliant triptyque, tiré à 1000 exemplaires.

III.2.2 Les campagnes média

Les supports traditionnels (presse locale dont l'Indépendant, Midi Libre et radios locales) ont relayé les informations sur le projet ainsi que les annonces des différents événements de la concertation, dont ils ont également rendu compte.

Les canaux d'information des municipalités concernées ont également été sollicités par le maître d'ouvrage et ont assez largement contribué à l'information de leurs résidents.

² Voir III.5

III.2.3 L'exposition

Une exposition présentant le projet et ses impacts, dont les éléments avaient été utilisés lors des réunions publiques ou des ateliers, a été présentée, entre le 15 juin et le 15 septembre, simultanément dans les **neuf communes** suivantes, les plus proches du projet : Fleury, Gruissan, La Palme, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle, Sigean, Vendres.

L'exposition se tenait dans un local choisi en accord avec la municipalité. Elle était accompagnée d'une urne dans laquelle les visiteurs pouvaient poser des questions ou donner des avis et, dans les locaux qui le permettaient, d'une présentation du résultat de la simulation visuelle la plus pertinente.

III.2.4 Les simulations visuelles

La qualité des simulations de l'impact visuel mises à la disposition du public constitue un point délicat dans tous les débats sur les projets éoliens en mer. Dans le même temps, il existe maintenant, avec l'expérience acquise sur les projets antérieurs, une méthodologie et des outils établis pour réaliser ces simulations ainsi que des prestataires qui les pratiquent.

Le garant a, dès le début, été attentif aux dispositions prises par le maître d'ouvrage en la matière, tant sur la réalisation des photomontages que sur leurs modalités de restitution.

Finalement se sont **cinq sites qui ont donné lieu à une simulation** ; pour chacun, deux photomontages ont été faits, correspondant aux deux hypothèses d'implantation des éoliennes. Ces photomontages ont été progressivement disponibles à partir du mois de juin 2017. Pour chaque évènement de la concertation, le maître d'ouvrage a présenté, en principe, les photomontages du site le plus proche du lieu de l'évènement³.

III.3 Les échanges électroniques

III.3.1 Le site internet

Le maître d'ouvrage n'a pas créé de site internet particulier dédié à la concertation mais il a fait une large place à la concertation sur le site d'EolMed, qui n'a été ouvert qu'en avril 2017⁴.

Les informations sur le projet et sur les évènements de la concertation y étaient mises en ligne. Il en a été ainsi, notamment, de l'ensemble des présentations et des comptes rendus des réunions publiques et des ateliers thématiques, de la production de l'atelier citoyen

Le site comportait également un espace d'expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d'ouvrage, après modération. Il était doublé d'une adresse internet⁵.

Les outils numériques ont servi à la diffusion d'une **newsletter** à un millier de destinataires. Sept numéros ont été publiés entre janvier et septembre 2017.

Au terme de la concertation, le site internet avait reçu 1732 visiteurs uniques, qui ont consulté 14 499 pages.

³ Pour les observations du public sur ces simulations, voir IV.3.3

⁴ <http://www.eolmed.fr/>

⁵ contact@eolmed.fr

III.3.2 Les réseaux sociaux

Le maître d'ouvrage a ouvert des comptes *Twitter* et *Facebook* sur lesquels il a eu respectivement 333 et 808 abonnés. Ces canaux ont permis de diffuser de l'information sur l'actualité du projet et sur les événements de la concertation. Il n'y a pas eu de débats ou d'échanges significatifs qui s'y soient développés.

III.3.3 Le e-débat

Il s'agit d'un projet de recherche destiné à développer et tester, grâce aux outils numériques, de nouvelles formes de concertation publique, d'expression populaire et de co-construction de projets d'aménagement.

Ce projet est porté par l'Université de Montpellier (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive - CEFE) et l'agence digitale Intactile DESIGN. Il bénéficie du soutien financier de la Communauté européenne et de la Région Occitanie.

Le projet EolMed de Gruissan a été retenu comme exemple test par les concepteurs de cette plateforme d'information et d'expression citoyennes, qui en ont fait une présentation à la CNDP.

Les délais de mise au point de la plateforme, qui n'a été disponible qu'à la mi-juillet, et des difficultés récurrentes pour s'y inscrire font qu'elle a été visitée mais qu'elle n'a pas eu d'utilisation comme support d'échanges durant la période de concertation.

III.4 Les sessions de rencontres

III.4.1 Les ateliers thématiques

Les ateliers ont été conçus comme des moments d'échanges plus approfondis sur divers aspects du projet. Si un certain nombre de participants, notamment des représentants de collectivités locales ou d'associations, y étaient invités par le maître d'ouvrage, ces ateliers étaient aussi, à la demande du garant, ouvert au public et, à cette fin, annoncés via les vecteurs de communication utilisés dans le cadre de la concertation. L'expérience a montré que, à chaque séance, participaient quelques habitants du territoire s'impliquant à titre individuel.

Quatre thématiques ont été identifiées pour ces ateliers :

- thème 1 : Préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- thème 2 : Développement économique, emploi et formation ;
- thème 3 : Attractivité, tourisme et activités nautiques ;
- thème 4 : Pêche et usages professionnels de la mer

Au cours de ces ateliers, d'une durée de deux à trois heures, quatre ou cinq présentations étaient faites, essentiellement par les représentants du maître d'ouvrage ou des bureaux d'études qu'il a mandatés sur les différents aspects du projet, et étaient suivies par une large discussion, qui permettait 20 à 30 prises de parole par des participants.

Une première série d'ateliers s'est tenue sur chacun de ces thèmes, respectivement, les 30 et 31 janvier, 2 et 10 février et a réuni en moyenne 45 participants

Un point d'étape sur le projet, sous forme d'une séance inter-ateliers, a eu lieu le 27 mars et a attiré 65 participants.

Une seconde session d'ateliers s'est réunie le 12 juin sur le premier thème, le 13 juin sur les thèmes 2 et 3 traités conjointement et le 4 juillet sur le thème 4 avec une trentaine de participants à chaque séance.

Il y a donc eu, au total, **huit ateliers**. Le garant a participé à l'ensemble de ces sessions, à l'exception des deux premières.

Une journée d'échange inter-ateliers a été organisée le 19 octobre, pour présenter les premiers résultats de la concertation publique et des études en cours, et discuter de l'avenir du projet. Tenue postérieurement à la clôture de la concertation, elle n'est pas prise en compte dans le présent bilan ; elle constitue l'amorce de la poursuite du dialogue attendue par le public.

III.4.2 Les réunions publiques

Trois réunions publiques ont marqué le début de la concertation :

- une réunion publique à Narbonne le 22 juin (44 participants - 2 prises de parole dans le public) ;
- une réunion publique à Gruissan le 28 juin (56 participants - 19 prises de parole dans le public) ;
- une réunion publique à Port-la-Nouvelle le 28 juin (86 participants - 12 prises de parole dans le public).

Chacune de ces réunions, qui ont duré entre 2 heures et 2 heures et demi, comportait une intervention du maître d'ouvrage pour présenter le projet, une intervention du garant pour positionner son rôle, une intervention de M. Paul NEAU, expert énergie et environnement, pour rappeler ce qu'est un territoire à énergie positive, ainsi qu'une présentation des résultats de l'atelier citoyen par certains de ses membres.

Sont également intervenus :

- à la réunion de Narbonne, M. Alain THIRION, Préfet de l'Aude, Mme Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie et M. Jacques BASCOU, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne ;
- à la réunion de Gruissan, M. Didier CODORNIUO, Maire de Gruissan, Vice-Président de la Région Occitanie, Président du Parlement de la Mer;
- à la réunion de Port-la-Nouvelle, Mme Agnès LANGEVINE, Vice-Présidente de la Région Occitanie et M. Henri MARTIN, Maire de Port-la-Nouvelle.

III.4.3 Les rencontres de terrain

Durant les mois de juillet et d'août, le maître d'ouvrage a organisé pas moins de **28 rencontres de terrain** dans les neuf communes ayant accueilli l'exposition, c'est-à-dire Fleury, Gruissan, La Palme, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-la-Nouvelle, Sigean, Vendres.

Sur ces 28 rencontres, 17 rencontres ont eu lieu en salle, dans des locaux convenus avec la Mairie et qui, pour 15 d'entre eux, accueillait l'exposition, et 11 rencontres se sont tenues en extérieur, dont 6 en bord de mer, 2 sur des marchés, 2 sur des fêtes et 1 sur le parvis de la mairie. Le garant a été présent à trois de ces événements.

Ces formules ont permis de toucher des publics, qu'ils soient résidents permanents, résidents saisonniers ou vacanciers occasionnels, qui ne participeraient pas nécessairement à des réunions plus formelles.

Le maître d'ouvrage fait l'estimation que **1374 personnes sont venues à ces manifestations, dont 1129 ont eu un échange significatif avec ses représentants sur place**.

Si elles permettent un échange oral de bonne qualité entre le public et les porteurs du projet, le recueil formalisé de la parole exprimée, des questions posées, des avis ou opinions formulés sur le projet reste plus difficile. 77 avis et 3 questions ont pu être recueillis dans ce cadre.

III.5 L'atelier citoyen

Le maître d'ouvrage et son conseil ont rencontré un certain nombre de difficultés pour trouver la vingtaine de volontaires disposés à venir passer trois journées pour s'informer et échanger sur le projet. Ils ont d'abord utilisé, pour le recrutement, une enquête de terrain réalisée par les étudiants du Master II « Gestion des littoraux et des mers » de l'Université Paul Valéry, qui s'est révélée assez rapidement insuffisante, ce qui les a conduits, après avoir sollicité les contacts de toute nature (associations, municipalités ...) dont ils disposaient, à faire un appel à candidature sur le site internet du projet ainsi qu'un affichage dans les commerces et les structures publiques.

Le groupe de **17 personnes** finalement constitué, sans prétendre à la représentativité statistique, était relativement équilibré : 8 femmes ; 7 actifs ; des habitants permanents des communes les plus proches du projet, dont certains n'habitent la région que depuis une date récente.

Un thème avait été retenu par le maître d'ouvrage, après échange avec le garant, comme fil directeur pour les travaux de l'atelier citoyen : « **quelles initiatives nouvelles le projet EolMed peut-il favoriser sur votre territoire ?** »

Autour de ce thème, l'atelier citoyen a tenu trois réunions d'une journée, les samedis 22 avril, 20 mai et 10 juin :

- la première séance a comporté une présentation du projet par la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'une visite du site du port de Port-la-Nouvelle, dont les aménagements à venir devraient accueillir la construction des éoliennes du projet ;
- la seconde séance a été consacrée à l'approfondissement des thématiques intéressant les participants - à savoir : développement économique, formation, tourisme ; pêche et co-activité ; environnement - éclairés par un certain nombre d'intervenants extérieurs ;
- la troisième séance a été consacrée à l'élaboration, par le groupe, de son avis.

Outre une animatrice, le groupe était accompagné par un facilitateur graphique qui, à chaque séance, au fur et à mesure des échanges, visualisait les mots et les idées qu'il estimait essentiels, pour constituer une sorte de fresque. Les « comptes rendus graphiques » ainsi constitués ont été mis en ligne sur le site.

L'équipe du maître d'ouvrage n'a assisté qu'à la matinée de la première séance, donnant ainsi une plus grande indépendance de réflexion et de proposition à l'atelier. Le garant, pour sa part, a été présent à la première et à la troisième réunion.

Les membres de l'atelier ont été à la fois assidus⁶ et très actifs et impliqués tout au long de l'atelier. Ils se sont déclarés très heureux de l'expérience qu'ils avaient vécue et ont remercié le maître d'ouvrage pour l'initiative qu'il avait prise et la façon très ouverte dont elle avait été mise en œuvre. Un certain nombre de membres du groupe ont marqué leur satisfaction en acceptant de venir restituer les résultats des travaux de l'atelier dans les séances publiques qui ont eu lieu après.

⁶ Leur présence aux trois sessions leur donnait droit à une compensation forfaitaire de 300€.

Le groupe a produit un document comportant :

- un « **manifeste** des 17 participants à l’atelier citoyen adressé au maître d’ouvrage Quadran : notre vision du projet et nos attentes » ;
- **six fiches-actions**, portant sur l’emploi et la formation, la centralisation des données relatives au milieu marin, le tourisme ainsi que, pour trois d’entre elles, sur les métiers de la pêche.

III.6 Les avis et les questions

Durant la concertation, le public pouvait poser des questions ou exprimer des avis par différents canaux : site internet, adresse mail, urne disponible sur le lieu des rencontres de terrain ou des expositions. Les éléments reçus ont été mis en ligne, sous forme d’un document attaché, et sont assortis de réponses ou de commentaires du maître d’ouvrage.

Treize questions ont été recueillies directement sur le site (9) ou dans les urnes de l’exposition (4) et ont donné lieu à une réponse ; 5 d’entre elles portent sur l’environnement, 2 sur la politique énergétique, en rapport avec le projet, et 6 sur divers autres aspects du projet.

Par ailleurs, **huit questions-réponses** ont été mises en ligne par le maître d’ouvrage, en une sorte de « foire aux questions » (FAQ), formalisant et développant des interrogations apparues au cours des premiers ateliers thématiques.

Globalement, grâce aux moyens mis en place, urne et registre, **86 opinions ou avis** ont été recueillis dans les expositions ou rencontres de terrain, selon la répartition suivante :

- 30 sur les rencontres de terrain, hors exposition ;
- 47 sur les lieux d’exposition, à des moments où le maître d’ouvrage était présent ;
- 9 sur les lieux d’exposition, à des moments où le maître d’ouvrage n’était pas présent⁷.

Les thématiques de ces contributions concernent d’abord la politique énergétique à laquelle contribue le projet (32 soit 37 %), ensuite, à égalité, l’environnement et le paysage (11 chacun soit 13 %) puis l’impact économique (6 soit 7 %) ; le reste des avis (26 soit 30 %) se répartissent sur divers autres sujets.

III.7 La participation et l’ambiance de la concertation

Le projet, de taille somme toute modeste s’agissant d’un démonstrateur, n’a pas suscité de débats véhéments. La participation aux séances publiques et ateliers, régulière et attentive, est restée réduite et a été le fait essentiellement d’habitants permanents.

Les rencontres de terrain ont élargi le public rencontré, notamment en direction des résidents secondaires ou des touristes.

L’implication personnelle des participants à l’atelier citoyen, durant les sessions et même après, mérite également d’être soulignée.

Le maître d’ouvrage et ses conseils ont fait preuve d’ouverture d’esprit et d’écoute au long des débats, qualités qui ont été reconnues par les participants.

⁷ Ces chiffres illustrent aussi l’importance d’une présence du maître d’ouvrage dans les lieux d’exposition

La maître d'ouvrage n'a pas manqué de mentionner le cadre dans lequel il développe son projet : un appel d'offre mené par l'Etat, au titre de la politique énergétique nationale ; un modèle économique associé qui comporte à la fois des aides au titre du Programme des investissements d'avenir (PIA) et une garantie d'achat de l'électricité produite, garantie qui trouve sa contrepartie dans la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) payée par tous les acheteurs d'électricité .

Mais il a aussi fortement mis en avant la dimension régionale du projet, du fait de l'implantation de l'entreprise, de la cohérence du projet avec les orientations de la politique énergétique de la Région et des retombées locales en termes industriels ou d'emplois, pour la construction et l'exploitation. Les participants à la concertation y ont été incontestablement sensibles.

Les chiffres clés de la concertation

- Huit réunions d'ateliers thématiques depuis janvier 2017 : entre 20 et 30 participants à chaque séance
- Un atelier citoyen : 17 participants ; 3 réunions ; un manifeste et six fiches-actions produits
- Trois mois de concertation publique ; 15 juin - 15 septembre 2017
- Trois réunions publiques : 186 participants
- Une exposition publique sur neuf sites, durant trois mois
- 28 rencontres de terrain : 1374 visiteurs dénombrés ; 1129 contacts
- 86 avis et 13 questions recueillis
- Un site internet : 1732 visiteurs uniques

IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES ET LES OPINIONS EXPRIMEES AU COURS DE LA CONCERTATION

IV.1 Les éléments en débat

Comme tous les projets d'éoliennes en mer, le projet de Gruissan est très contraint par les termes du cahier des charges de l'appel à projet dont il a fait l'objet.

Le maître d'ouvrage a, dès l'origine, indiqué que certaines caractéristiques du projet comportaient cependant des options, sur lesquelles la concertation pouvait apporter des éléments de choix, et qui sont les suivantes :

- l'implantation précise des quatre éoliennes et leur disposition relative : éoliennes alignées ou éoliennes en grappe ;
- le tracé du raccordement au réseau électrique à terre⁸ : tracé avec atterrissage au nord du chenal du port de Port-la-Nouvelle ; tracé au sud du chenal et atterrissage sur la plage.

Dans ces conditions, les échanges ont porté sur :

- les choix techniques du projet, son opportunité et son économie globale ;
- les impacts sur l'environnement, dont l'impact paysager ;
- les impacts sur les activités humaines, dont notamment la pêche et le tourisme.

IV.2 Les caractéristiques du projet, son opportunité et son économie

IV.2.1 L'opportunité et l'économie du projet

Le développement des énergies renouvelables (ENR) pour produire de l'électricité, auquel contribuerait le projet, est accueilli favorablement par une majorité de participants, qui ont de l'éolien en mer une perception « d'énergie propre » et y voient un moyen de réduire la part du nucléaire. Cette position n'est pour autant pas unanimement partagée.

Le projet s'intègre dans la stratégie portée par les collectivités territoriales (Région, Communauté d'agglomération du Grand Narbonne ...) et qui a été indiquée par leurs représentants : « *La Région Occitanie a l'objectif très ambitieux de devenir la première région à énergie positive de France et d'Europe en 2050. Dans cet objectif, elle promeut la réduction des consommations et le développement de nouvelles énergies, le tout nous permettant de créer de nouveaux emplois.* »⁹. Cette orientation politique trouve aussi une traduction dans le soutien financier que ces collectivités apportent au projet.

L'observation a été faite qu'il y avait des périodes sans vent et la question a été posée des moyens de production de l'électricité durant ces périodes.

Au moins un participant s'est interrogé sur le prix de revient de l'électricité produite par le projet : le maître d'ouvrage a indiqué un ordre de grandeur de 240 €/KWh, ce qui a pu faire dire à un intervenant que l'éolien profitait surtout à ses installateurs. Dans ce cadre, un autre participant a fait observer que ce coût serait compensé par la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) et pèserait donc sur le prix de l'électricité.

⁸ Dans le projet soumis à concertation, le raccordement serait réalisé par le groupement ; il n'a donc pas le caractère d'un raccordement public et la circulaire Fontaine ne lui est pas applicable.

⁹ Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie - Narbonne le 22 juin

Des participants ont souhaité que l'électricité produite soit consommée sur le territoire (y compris en y produisant de l'hydrogène) et donne lieu à un avantage tarifaire pour les habitants du territoire.

Le maître d'ouvrage a aussi présenté le dispositif de financement participatif qu'il envisage de mettre en place et qui donnerait une priorité de souscription aux habitants du territoire.

En liaison avec les échanges sur l'opportunité du projet, a été abordée la question du passage d'une ferme démonstrateur à une installation commerciale dont la puissance installée envisagée serait de l'ordre de 500 MW, soit environ 80 machines de la même puissance que celles constituant la ferme pilote. Le maître d'ouvrage a souligné l'importance d'un bon phasage pour assurer la consolidation de la filière industrielle qui va naître. Un certain nombre de participants, notamment parmi les associations sur l'environnement, ont insisté sur la nécessité de tirer les enseignements de la ferme pilote, en particulier en matière d'impacts sur les milieux, avant de passer à la phase suivante.

Enfin, sur un plan plus général, des intervenants ont exprimé leur attachement au caractère naturel de l'espace marin et leur refus d'atteintes comme celles portées par le projet.

IV.2.2 Les caractéristiques du projet, le raccordement à terre et le démantèlement

La concertation a donné l'opportunité au maître d'ouvrage d'apporter un certain nombre d'éclaircissements sur son projet.

Plusieurs participants, notamment les représentants des collectivités territoriales, ont indiqué leur préférence pour l'éolien en mer par rapport à l'éolien terrestre, et se sont félicités de l'éloignement des côtes que rend possible le recours à la technologie de l'éolien flottant, compte tenu de la profondeur des fonds rencontrés en Méditerranée à cette distance des côtes ; à l'inverse, un participant au moins s'est interrogé sur la nécessité d'une implantation aussi loin du rivage, qui augmente notamment les coûts de raccordement et de maintenance.

Les participants se sont inquiétés des risques inhérents au projet (caractère innovateur de l'ouvrage ; conditions naturelles extrêmes en milieu marin ; effets du changement climatique), pour savoir comment ils étaient évalués et comment ils étaient couverts. A l'inverse, au moins un participant a demandé pourquoi la technique de l'hydrolienne n'avait pas été employée, plutôt que l'éolien flottant.

La question de la disposition retenue pour l'**implantation** des éoliennes (en ligne ou en grappe) n'a pas suscité de réactions et le maître d'ouvrage l'a laissée ouverte, dans l'attente des résultats des études en cours.

Plusieurs intervenants se sont souciés du **démantèlement** du projet au terme de ses 20 ans d'exploitation et le maître d'ouvrage a confirmé que les sommes nécessaires étaient provisionnées.

Le tracé retenu pour le **raccordement** de l'installation au réseau électrique à terre a fait l'objet d'un certain nombre d'interrogations et d'échanges. Le maître d'ouvrage a progressivement explicité les éléments de sa réflexion :

- les possibilités de tracé, soit au nord, soit au sud du chenal d'accès au port ;
- les éléments de choix : longueur et coût ; contraintes géologiques ; contraintes liées à la navigation maritime ; traversée de milieux naturels sensibles ou protégés (tracé nord notamment) ; traversées de zones habitées (tracé sud).

Une habitante de Port-la-Nouvelle, potentiellement concernée, s'est préoccupée de la durée des travaux et de la gêne qu'ils occasionneraient. Le Maire de Port-la-Nouvelle a exprimé ses réserves sur l'emprise sur le Boulevard Eschasseriaux envisagée par le maître d'ouvrage.

Après la fin de la période de concertation, le groupement a fait savoir qu'il avait conclu un accord avec RTE, qui devrait assurer la maîtrise d'ouvrage du raccordement.

Enfin, suite à des informations parues dans la presse en juin, la question a été posée de conséquences que pourraient avoir sur le projet les négociations exclusives engagées par Direct Energie pour acquérir la société Quadran : il a alors été indiqué que le projet de ferme éolienne en mer de Gruissan n'était pas dans le périmètre de ces négociations.

IV.3 Les impacts sur l'environnement

Les impacts potentiels du projet sur les milieux naturels ont été abordés par de nombreux participants et sont un élément de vigilance exprimé par le public. Les lacunes de connaissances sur les milieux marins, qui rendent l'estimation de ces impacts difficile, ont été soulignées, en particulier par les associations pour l'environnement.

Le maître d'ouvrage a donné, dans ses présentations et ses réponses aux questions, des éléments sur son programme d'études, sur les méthodes mises en œuvre et sur les premiers résultats concernant l'état des lieux initial. Compte tenu du calendrier de réalisation des études, l'identification et la qualification des impacts ainsi que les mesures ERC (éviter, réduire compenser) proposées n'ont pas été abordées.

Par ailleurs, la question des impacts cumulés entre les deux parcs du Golfe du Lion ou des trois parcs en projet en Méditerranée a évidemment été soulevée, tant en termes d'environnement que d'activités industrielles et d'emplois.

IV.3.1 Le milieu marin

Les questions posées et les observations formulées ont porté notamment sur :

- la durée et les moyens utilisés pour mesurer les ressources halieutiques présentes dans la zone, compte tenu de son caractère variable dans le temps et dans l'espace ;
- la nécessité de prendre en compte l'ensemble de la chaîne biologique et alimentaire du milieu marin, en particulier pour apprécier les effets sur les ressources halieutiques ;
- l'impact des nuisances sonores sur les mammifères marins ;
- l'impact des champs électriques sur la faune marine.

Les intervenants ont également interrogé le maître d'ouvrage sur :

- les mesures envisagées pour éviter le dragage des chaînes sur les fonds marins ;
- la prévention des fuites d'huile venant des installations en mer ;
- la profondeur d'ensouillage des câbles de raccordement.

Par ailleurs, en liaison avec l'impact sur les activités de pêche, de nombreux échanges ont eu lieu, sans être conclusifs, sur l'existence d'un effet dit DCP (dispositif de concentration de poissons) ou de « récif » lié aux structures flottantes et à leurs ancrages, ainsi que sur le caractère positif ou négatif de cet éventuel effet sur la faune marine.

La question de l'utilisation de produits anticorrosion sur les structures a été posée, compte tenu de leur nocivité potentielle sur le milieu marin.

IV.3.2 Les oiseaux et les chauves-souris

Il y a eu des remarques sur la quantité d'observations réalisées pour établir l'état initial sur la présence d'oiseaux dans la zone (pas d'observations de nuit, prise en compte des migrations) et la suggestion a été émise de l'utilisation d'un radar pour l'améliorer.

Il a également été demandé quelles dispositions étaient prévues pour la détection des oiseaux ou des chiroptères, sur les machines en exploitation.

IV.3.3 Le paysage

La visibilité des éoliennes dans le paysage est un sujet d'autant plus sensible que les activités touristiques occupent une place importante dans l'économie du territoire. Beaucoup d'intervenants ont témoigné qu'ils y étaient sensibles, même si les éoliennes sont positionnées à plus de 16 km du rivage. Ils ont souligné que la visibilité est très variable selon la période de l'année et les conditions météorologiques et certains se sont interrogés sur le nombre de jours durant l'année où elles seraient visibles.

La qualité du travail de simulation présenté par le maître d'ouvrage a été reconnue par un certain nombre de participants.

Suite à des interrogations émanant notamment des représentants de la municipalité de Leucate, et qui concernaient d'abord le projet de Leucate mais aussi celui de Gruissan, la garant a demandé à la CNDP, qui l'a accepté¹⁰, de faire réaliser une expertise complémentaire sur l'impact visuel du projet et la qualité des photomontages, par un expert reconnu du CNRS, prolongeant une mesure mise aussi en œuvre sur le projet de Leucate. Cette expertise devrait être disponible fin novembre. Sans attendre, les maîtres d'ouvrage des deux projets se sont entendus pour faire réaliser des photomontages sur lesquels figurent les deux projets, vus depuis Leucate (depuis le sémaphore et la plage de la Franqui), photomontages qui avaient été demandés par plusieurs participants à la concertation.

La question a été posée de la couleur des éoliennes et le maître d'ouvrage a rappelé qu'elle était encadrée par les réglementations sur la sécurité maritime et la sécurité aérienne.

IV.3.4 La disponibilité des études et le suivi

Les participants ont insisté pour que :

- les études réalisées par le maître d'ouvrage soient intégralement disponibles ;
- un dispositif de suivi des impacts du projet et de l'efficacité des mesures ERC, dans les différents champs mentionnés, soit mis en place.

La fiche-action proposée par l'atelier citoyen sur la « création d'un laboratoire de recherche-actions en biologie marine, scientifique et médicale » participe de la même logique.

¹⁰ Séance CNDP du 4 octobre 2017

IV.4 Les impacts sur les activités humaines

IV.4.1 La pêche

Les représentants de la pêche ont été très présents tout au long de la concertation. Ils ont été particulièrement sensibles à l'occasion qui leur a été donnée de s'exprimer à plusieurs reprises, et en particulier dans le cadre de l'atelier citoyen. Ils ont déclaré que leur profession n'était pas hostile *a priori* à l'implantation d'éoliennes flottantes mais que ces installations viendraient, avec d'autres, limiter ou déplacer leurs zones de pêche. Les conséquences pourraient être à la fois une augmentation des coûts de production, notamment par allongement des trajets, et une réduction des prises.

Ils ont insisté sur la diversité de leurs métiers (chalutage, pêche côtière ...), qui ne seraient pas tous impactés de la même façon par le projet. L'étude sur l'impact socio-économique du projet sur le secteur de la pêche est conduite avec le Comité régional des Pêches ; la méthodologie en a été présentée au cours de la concertation.

Les interrogations sur l'impact du projet sur le secteur de la pêche n'ont pas été exprimées seulement par les professionnels de ce secteur ; elles également été formulées par un grand nombre d'autres intervenants.

Les échanges ont mis en évidence les éléments suivants :

- les activités autorisées dans la zone seront, *in fine*, fixées par l'Etat (Préfet maritime), sur des considérations de sécurité ;
- la filière pêche doit être considérée au sens large, en incluant criées et mareyage ; si l'activité des chalutiers pourrait être la plus touchée, les petits métiers doivent aussi être pris en considération, même si les données disponibles à leur sujet sont plus faibles ;
- les premiers résultats des études d'état initial sur les ressources halieutiques, qui sont bâties sur des prélèvements avec un filet aux mailles très significativement plus petites que celles des filets de pêche et donc orientées plutôt vers les espèces benthiques, ne correspondent pas complètement avec les prises des pêcheurs et ont suscité des interrogations ;
- la période de travaux présente un risque particulier de fuite des poissons.

Le maître d'ouvrage a présenté les réflexions qu'il a menées sur des possibilités d'utilisations partagées de la zone d'implantations des éoliennes, en particulier avec de l'implantation de cultures maritimes (poissons, coquillages, algues). Les pêcheurs professionnels ont fait part de leurs réserves, les poissons et coquillages d'élevage constituant, à leurs yeux, des concurrents de leurs propres productions ; ils ont également signalé les risques d'invasion jusque dans les étangs littoraux que pourrait présenter la culture des algues.

Sur les six fiches-actions établies par l'atelier citoyen, trois d'entre elles concernent la pêche et proposent respectivement :

- de valoriser l'activité de pêche ;
- d'adapter les pratiques et techniques de pêche ;
- de diversifier les activités des pêcheurs, notamment vers le tourisme.

Sur ce dernier point, les représentants des pêcheurs ont indiqué qu'en aucun cas le tourisme ne pourrait constituer une grande part de leur chiffre d'affaires. Certains professionnels ont évoqué la possibilité, pour les pêcheurs, de développer le nettoyage de la mer et la récolte des déchets en mer, en dehors des 200 jours autorisés à la pêche.

IV.4.2 Le tourisme

Les impacts du projet sur les activités touristiques dans le territoire ont été examinés de deux points de vue

- l'impact des éoliennes sur l'attractivité touristique générale du territoire ;
- le parc éolien comme support d'activités touristiques nouvelles.

Sur le premier point, les éléments présentés par le maître d'ouvrage, fondés sur des enquêtes sur des parcs étrangers, ont laissé un certain nombre de participants dubitatifs.

Sur le deuxième point, l'intérêt de donner au vent une image positive et attractive, notamment à partir des activités de glisse, a été souligné et des exemples de visites organisées dans les parcs éoliens à terre ont été cités. L'atelier citoyen a proposé une fiche-action portant sur la création d'une « maison de l'éolien », qui serait à la fois un lieu d'information et de sensibilisation sur l'éolien en mer et un point de vente d'excursions dans le parc.

Certains participants se sont interrogés sur les activités qui seraient autorisées au voisinage des éoliennes, en matière de tourisme comme de pêche, compte tenu des impératifs de sécurité. Ils ont aussi noté que la distance à la côte pouvait constituer un handicap pour les activités touristiques. La suggestion a, par ailleurs, été faite que les visites du parc, si elles existent, soient assurées avec des bateaux à propulsion électrique.

La question a été posée au maître d'ouvrage de son implication pour développer toutes les activités liées au tourisme. EolMed a indiqué sa disponibilité à accompagner des initiatives qui relèvent des acteurs du tourisme, dès lors qu'elles seraient compatibles avec le fonctionnement du parc.

IV.4.3 Les activités industrielles

La question des retombées du projet en termes d'activités industrielles et d'emplois a été mise en avant par un grand nombre d'intervenants. Le maître d'ouvrage a pu indiquer que, durant la période d'études actuelle, 90% des bureaux d'étude intervenants étaient originaires de la région.

Un intervenant a fait observer qu'il n'en était pas ainsi pour les bateaux utilisés, ce qui a fait poser la question de l'adéquation actuelle de l'offre des entreprises régionales par rapport aux besoins du projet et de la façon de l'améliorer.

Le plus grand nombre d'emploi étant lié à la construction des éoliennes il y a eu des interrogations sur la durée de ces emplois et sur leur perspective de prolongation dans le cas du passage à un parc commercial.

Plusieurs intervenants ont souligné les besoins de formation à développer dans la région pour satisfaire aux emplois évoqués et la nécessité de le faire rapidement afin qu'ils soient prêts pour le début des travaux. L'atelier citoyen a retenu une fiche-action portant sur la création d'un « Pôle emploi-formation, pour accompagner les entreprises et les acteurs locaux voire régionaux, vers la qualification et le recrutement à terre et en mer sur des projets d'éolien offshore. »

Les représentants des organismes de formation présents aux réunions ont indiqué leur disponibilité pour répondre et les représentants des collectivités pour apporter leur soutien.

Par ailleurs, l'intérêt de mettre en place un dispositif de suivi des emplois, dont les résultats seraient régulièrement rendus publics, a été mentionné.

Les aménagements portuaires

Le projet prévoit que les structures flottantes soient construites dans le port de Port-la-Nouvelle, ce qui suppose que ce dernier ait été réaménagé. Le projet d'extension portuaire, porté par La Région maître d'ouvrage, a fait l'objet d'un débat public au début de l'année 2013, qui a fait apparaître à la fois un consensus sur certaines options d'aménagement et des réserves sur certaines autres.

Le projet d'extension portuaire actuellement poursuivi et la façon dont la construction de la ferme éolienne y prend place ont été présentés, dans le cadre de la concertation.

Le besoin de compatibilité des calendriers des deux projets a été souligné.

Plusieurs intervenants ont regretté qu'il ait fallu la tenue de la concertation sur le projet éolien pour qu'ils aient des informations actualisées sur le projet portuaire. Ils ont souhaité que, à l'avenir, les concertations et les informations sur les deux projets soient « mutualisées ».

IV.5 L'appréciation globale du projet

Les 86 avis exprimés lors des rencontres de terrain s'analysent de la façon suivante : 66 sont favorables au projet (77%) ; 8 sont neutres (9%) et 12 sont opposés au projet (14%). Les opinions exprimées, quel qu'en soit le sens, sont majoritairement fondées sur l'opportunité du projet, en termes de politique énergétique, et dans une moindre mesure, sur les impacts sur le paysage ou l'environnement.

L'avis de l'atelier citoyen donne une assez bonne expression de l'appréciation globale sur le projet qui s'est dégagée au cours de la concertation :

« Attentifs au développement de notre territoire et soucieux d'une mise en service de qualité, nous appelons à une vigilance concernant :

- la sécurité des usagers de la mer ;*
- l'impact sur l'environnement ;*
- la préservation de la biodiversité. ...*

... Cette installation de ferme pilote d'éoliennes flottantes est une première mondiale. La région Occitanie s'en trouve valorisée et se place leader dans cette technologie nouvelle et durable, répondant aux besoins de la transition énergétique portée par l'État.

Nous considérons que le projet est une opportunité pour le territoire en matière de développement économique à travers le tourisme, l'industrie et les activités portuaires. Il est aussi source de retombées fiscales pour les communes concernées. C'est une technologie appelée à être exportée et reconnue dans une dynamique internationale. Également, ce projet est porteur de création d'emplois dans différents domaines, voire de formations nouvelles rattachées à l'éolien flottant. Il entraîne une adaptation et une cohabitation entre des secteurs à l'origine très distincts : la pêche et le tourisme. »

V. LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

Il n'appartient pas au garant de la concertation de se prononcer sur le projet lui-même mais bien sur les modalités de poursuite du dialogue du maître d'ouvrage avec les parties prenantes et le public, dès lors qu'il décide de poursuivre son projet.

A ce titre, il émet les recommandations suivantes :

- Le public a exprimé des attentes fortes pour continuer à être informé tout au long de la mise en œuvre du projet, de façon à la fois régulière et facilement accessible, dans la continuation de ce que le maître d'ouvrage a fait depuis le début de l'année. Il paraît important de répondre à cette attente et les outils nécessaires sont disponibles.
- L'effort d'information du public devrait porter, sans attendre l'enquête publique, sur les résultats des études menées par le maître d'ouvrage et, en particulier, et sur les éléments contenus dans l'étude d'impact (évaluation des impacts, mesures ERC), avec l'effort pédagogique qu'appelle la complexité des sujets abordés.
- Le maître d'ouvrage devrait faire connaître les choix qu'il fait sur les éléments de son projet laissés ouverts, comme le schéma d'implantation des éoliennes, ainsi que les raisons de ses choix. Il en va de même sur le raccordement de la ferme pilote au réseau électrique à terre, d'autant que cette partie du projet relève désormais d'une maîtrise d'ouvrage par RTE et comporterait une extension du poste d'alimentation de Port-la-Nouvelle.
- Un partage de l'ensemble des informations recueillies par le maître d'ouvrage avec les scientifiques intéressés mériterait également d'être mis en place. Il devrait couvrir les observations faites pour les études mais aussi celles durant les phases de construction et d'exploitation. Ce partage d'informations vers les communautés scientifiques aurait vocation à être distinct de celui destiné au grand public mais, en même temps, articulé avec lui pour assurer la cohérence des contenus.

Le garant note enfin que la concertation qui a été menée sur le projet de ferme pilote ne préjuge pas des positions que pourrait exprimer le public sur une installation commerciale d'éoliennes flottantes sur la zone, qui comporterait vingt fois plus de machines pour une puissance installée de l'ordre de 500 MW. L'importance des impacts sur le paysage et, plus encore, sur la pêche ou les milieux naturels serait sûrement questionnée. L'accueil réservé à un tel projet dépendrait évidemment des enseignements qui auraient été tirés de la ferme pilote et, donc, du calendrier selon lequel il serait présenté.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr